

Grande salle d'audience du tribunal de commerce de Paris

(1 quai de la Corse 75004 Paris)

Lundi 16 octobre 2023 de 18h00 à 20h00

FEDERATIONS SPORTIVES : QUELS STATUTS POUR QUELLE GOUVERNANCE ?

L'actualité met en lumière deux événements sportifs majeurs en France : la coupe du monde de rugby et la préparation des jeux Olympiques en 2024. Le sport a pris une importance sans doute rarement atteinte dans les sociétés modernes.

Dans le même temps, on n'a jamais autant évoqué les fédérations sportives à la rubrique judiciaire. Des présidents aux comportements contestés difficilement poussés à la démission, des dispositions statutaires favorisant, semble-t-il, un pouvoir difficile à contenir, un cadre juridique limitant les prérogatives des pouvoirs publics ... autant de sujets qui seront examinés par les intervenants. Ces spécialistes tenteront ensuite de dégager les voies d'améliorations permettant d'aller vers une gouvernance rénovée.

Accueil des participants salle des pas perdus du tribunal de commerce de Paris à partir de 17h45

Présentation de la conférence



Antoine DIESBECQ

*Avocat au barreau de Paris, président de l'association
Droit & Commerce*



Paul-Louis NETTER

Président du tribunal de commerce de Paris

animée par



Philippe PEYRAMAURE

Président d'honneur de l'association Droit & Commerce

Conférence



Jean-Jacques ANSAULT

Professeur à l'université Panthéon-Assas



Joëlle MONLOUIS

*Avocate en droit du sport, MCO, vice-
présidente de la ligue de Football de Paris
IDF, co-présidente de la commission droit
du sport de l'ACE*



Benjamin PEYRELEVADE

Avocat droit du sport

19h00 DISCUSSION AVEC LA SALLE

19h30 COCKTAIL SALLE DES PAS PERDUS

Inscrivez-vous en présentiel (au plus tard le 14-10 à 10h am) → <https://federationssportivespresentiel.viteinscrit.com/>

Inscrivez-vous en distanciel (au plus tard le 13-10 à 10h am) → <https://federationssportivesdistanciel.viteinscrit.com/>

Inscription obligatoire : participation aux frais de 50€ en présentiel – 70€ en distanciel

Gratuit pour les adhérents de l'association Droit et Commerce, les universitaires, étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre.

Validé au titre de la formation continue des avocats pour 2 heures.

Une attestation de présence vous sera adressée par mail pour les participations en ligne ou remise sur place à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.